

HUNTER Auvergne Rhône-Alpes 2023

CHAMPIONNAT DES TERRITOIRES & FINALE REGIONALE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

REGLEMENT



I. Championnat des Territoires (interdépartemental)

Deux concours sont organisés sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes :

Départements	Lieu	Date	N° DUC
03 15 42 43 63	Equit'Astrée (42)	21 mai 2023	2391674
01 07 26 38 69 73 74	Ecuries du Centaure (38)	18 juin 2023	Duc tardive

Toutes les épreuves de ces concours sont labellisées « Championnat des Territoires ».

Les épreuves Club 2 et Club 1 sont qualificatives pour la finale régionale de Vichy (03) le 8 octobre 2023.

Dans ces épreuves et pour chaque niveau, il est établi un classement par club en additionnant les résultats :

- **Club 1** : des 3 meilleurs cavaliers différents engagés au titre de l'établissement
- **Club 2** : des 4 meilleurs cavaliers différents engagés au titre de l'établissement

Les 2 meilleurs clubs des classements Club 1 et Club 2 sont sélectionnés pour la finale de Vichy.

Pour la finale, chaque équipe est composée de :

- **Club 1** : 3 cavaliers différents sur 3 équidés différents
- **Club 2** : 4 cavaliers différents sur 4 équidés différents.

Chaque club est libre de la composition de son équipe pour la finale, à condition que les cavaliers qui la composent aient participé au Championnat des Territoires dans le niveau considéré.

Les clubs sélectionnés doivent confirmer leur participation avant le 30 juin 2023.

En cas de désistement, il sera fait appel aux clubs classés en suivant sur le niveau considéré.

II. FINALE REGIONALE

Les finales de Vichy auront lieu **le dimanche 8 octobre 2023**.

Ce sont des épreuves ouvertes aux seuls couples sélectionnés, avec un classement **par équipe** :

- **Club 1** : 2 clubs « Est » + 2 clubs « Ouest » / équipes de 3 cavaliers = **12 cavaliers**
- **Club 2** : 2 clubs « Est » + 2 clubs « Ouest » / équipes de 4 cavaliers = **16 cavaliers**

Le classement de la finale de chaque niveau est obtenu en additionnant les points des cavaliers d'une même équipe. En cas d'élimination ou d'abandon, le couple reçoit 20 points de moins que la moins bonne performance de l'épreuve.

Les cavaliers participants recevront plaques et flots CREARA.

Le CREARA récompensera l'équipe vainqueur de chaque niveau : Club 1 et Club 2.

Pour tous renseignements complémentaires concernant ce règlement, merci de contacter Philippe COLLIN à collin.philippe63500@gmail.com